



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 085-218501096-20230626-2023JUNDEL31-DE



Date de la convocation : 20 juin 2023
Séance du Conseil Municipal : 26 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET – Odile PINEAU – Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND – Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD – Jean-Marie GIRARD – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD (sauf à la délibération 51) – Marietta BOONEFAES – Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY – Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM (sauf à la délibération 9)– Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Etienne BLANCHARD - Patricia CRAVIC

Excusés : Pierrick THOMAS donne pouvoir à Christophe VERONNEAU
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Roger BRIAND
Julie MARIEL-GODARD donne pouvoir à Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 30
29 aux délibérations 9 et 51
Nombre de conseillers votants : 33
32 aux délibérations 9 et 51

Secrétaire de séance : Fanny GIRARD

31- PARTICIPATION SYDEV – EXTENSION DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE – CONVENTION 2023.EXT.0204 – 24 RUE DE LA CHAPELLE

Dans le cadre de la réalisation du logement sis au 24 rue de la Chapelle, il est nécessaire de réaliser une extension du réseau électrique pour desservir le bas de la rue.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de signer la convention 2023.EXT.0204 pour la réalisation de ces travaux d'extension d'un réseau électrique, représentant la participation suivante à verser au SYDEV :

Objet	Base participation	Participation de la Commune		Imputation
		Quantité	Montant	
BUDGET PRINCIPAL				
Réseaux électriques Basse Tension				
Part fixe	948,00 €	Forfait	948,00 €	VOI/9012/RECU/515/204/1582
Réseaux	53,00 €	65	3 445,00 €	
TOTAL PARTICIPATION			4 393,00 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2023,

Vu le projet de convention n° 2023.E.ER.510.21.002 relatif aux modalités techniques et financières de travaux d'effacement de réseau électrique ci annexé,

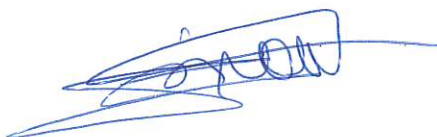
Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 13 juin 2023,

Vu le rapport de Jean-Marie GIRARD,

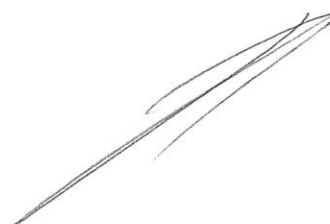
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide la réalisation des travaux susmentionnés et du versement de la participation correspondante dont les crédits sont prévus au budget principal sur le compte VOI / 9012 / RECU / 515 / 204 / 1582
- autorise M. le maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention susmentionnée.

Fanny GIRARD
Secrétaire de séance




Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le :

Publié électroniquement le :

Notifié électroniquement le :

03 JUIL. 2023

03 JUIL. 2023